

COMPTE RENDU REUNION DU 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois le 11 mai à 18h30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 04 mai 2023.

***Etaient présents :** M. HAUTECOEUR Jacques– Mme CARTON Marie-Andrée – M. WACSIN Christian – M. SENIS André – Mme MONTIGNY Claudine – Mme DUFOUR Patricia –M. BREGNARD Benoît - Mme SWITALSKI Evelyne –M. DUFLOS Johan - Mme DUFOUR Karine– M. PLICHON Frédéric – M. HAUTECOEUR Jean-François - M. ROBERT David - M. PARENT Cyrille*

***Était absent représenté :** – M. WESSE Francis a donné procuration à M. HAUTECOEUR Jacques*

***Etaient absentes excusées :** Mme LEGRAND Aurélie- Mme LEGRAND Pamela – Mme DELHORS Rolande- Mme LELEU Marie-Lise*

M. WACSIN Christian est élu secrétaire.

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17, L.5211-20, et L.5214-16.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Vu l'arrêté préfectoral d'approbation de statuts de la CCRA du 28 décembre 2016 modifié

Vu la délibération n°37 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023 modifiant les statuts de la communauté de communes de la région d'Audruicq.

Considérant que les statuts de la communauté de communes avaient été révisés le 15 décembre 2016.

Considérant qu'ils ont permis d'asseoir les compétences de la Communauté de communes, qui se sont toutefois enrichies, depuis, de nouvelles compétences (GEMAPI, eau potable et assainissement, mobilité notamment) et de précisions relatives à l'intérêt communautaire de certaines d'entre elles.

Considérant ainsi qu'ils apparaissent aujourd'hui obsolètes à plusieurs égards et pourraient donc être révisés pour tenir compte des récentes évolutions législatives et réglementaires, ainsi que des choix récents de la CCRA », soulignait la Chambre régionale des comptes (CRC) dans le cadre de l'audit de la Communauté de communes qu'elle a effectué en 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de nouveaux statuts de la communauté de communes de la région d'Audruicq.

Il convient de noter que la procédure de modification statutaire prévoit une délibération de l'intercommunalité sur un projet de statuts. Les communes membres doivent, dès lors, se prononcer par délibération dans un délai de 3 mois, selon la règle de la majorité qualifiée de communes (à savoir deux-tiers des communes représentant 50% de la population ou inversement). Un arrêté préfectoral, approuvant les nouveaux statuts, peut ensuite être pris.

Après en avoir **délibéré**, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- **approuver le projet de nouveaux statuts de la Communauté de communes de la région d'Audruicq annexé à la présente délibération ;**
- **notifier la présente décision à Madame la Présidente de la Communauté de Communes dans un délai de trois mois à compter de la notification des nouveaux statuts (selon les articles L 5211-17 et L 5211-20 du CGCT) ;**

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Maison médicale

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Rodolphe MILLIOT avait sollicité en 2022 une subvention pour financer le projet d'implantation d'une maison médicale et le conseil municipal avait voté une subvention de 1600 euros qui sera versée à la fin des travaux.

Pour pouvoir solliciter un prêt auprès de LEADER (programme européen), il nous demande de confirmer cette subvention et sollicite si possible une augmentation de celle-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote une subvention totale de 2000 euros, sous réserve que Monsieur MILLIOT s'engage à maintenir les locaux à usage de maison médicale sur une période de 5 ans.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Décision Modificative n°1
Frais Pont de la Briqueterie et Bôbar**

Investissement – Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
21318 (041) : Autres bâtiments publics	3 981.05	2031 (041) : Frais d'études	47 967.60
2151 (041) : Réseaux de voirie	45 187.70	2033 (041) : Frais d'insertion	1 201.15
Total Dépenses	49 168.75	Total Recettes	49 168.75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote cette décision.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

TELETHON :

Une demande de subvention est sollicitée par l'AFM téléthon. Monsieur le Maire rappelle que notre commune prendra en charge les 24 et 25 novembre l'organisation des manifestations organisées au profit du Téléthon et réitère le message passé dans le bulletin d'information du 23 mai, à savoir un appel aux associations et aux bénévoles pour organiser cette manifestation dont tous les profits sont reversés à cette œuvre caritative. De ce fait les élus ne donnent pas suite à la demande de subvention.

PARKING CO-VOITURAGE :

12 réponses reçues en mairie :

- 7 réponses positives
- 3 réponses négatives
- 2 réponses qui contestent fermement le projet.

Monsieur le Maire ne souhaite pas prendre le risque de voir ce projet contesté pour atteinte à l'environnement (espace humide).

Les élus à l'unanimité renoncent à cet investissement.

ELECTIONS SENATORIALES :

Elles auront lieu le dimanche 24 septembre.

Les élus auront à choisir les délégués qui procéderont à cette élection. Pour Ruminghem, les élus du conseil municipal seront appelés à voter pour choisir 5 titulaires et 3 suppléants. Le scrutin a lieu par liste.

Monsieur le Maire annonce qu'il présentera une liste complète lors du conseil municipal du 9 juin prévu à cet effet.

TRAVAUX EN COURS :

Monsieur Christian WACSIN passe en revue l'ensemble des travaux en cours au cœur du village. Le calendrier des travaux est respecté malgré quelques surprises lors des travaux d'enfouissement.

Tout est fait pour perturber le moins possible la circulation et les riverains.

CANTINE :

Monsieur le Maire informe les élus qu'un questionnaire a été adressé à chaque maire de la CCRA afin de réfléchir à ce que pourrait être la cantine de demain.

Les prix des repas facturés pour le prestataire API sera sans doute revu à la hausse pour la rentrée de septembre. Le conseil municipal aura donc à se prononcer sur la répercussion de cette hausse sur le prix facturé aux parents. A cette occasion, Monsieur le Maire rappelle que le prix est resté quasi stable depuis 2014 mais qu'il sera difficile de maintenir le prix en dessous de 3 euros. Plusieurs élus attirent l'attention du conseil sur le rejet des enfants des plats végétariens et demandent à ce que l'on revienne à un repas avec protéines animales.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les demandes de subventions DETR pour l'abris bus et l'aire de co-voiturage ont été rejetées par la préfecture.

Garderie : Un élu signale que des parents « tardent » à venir récupérer leurs enfants à la sortie des classes. Ces élèves sont conduits par les enseignantes en garderie alors qu'ils n'y sont pas inscrits et le barème avec supplément leur est appliqué.